

TRANSMIS LE 7/10/2024
REÇU LE 7/10/2024
AFFICHÉ LE 7/10/2024
NOTIFIÉ LE 8/10/2024
PUBLIÉ LE 8/10/2024
EXÉCUTOIRE LF 8/10/2024

2024/...



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION N°16

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS (Lots n° 1 - 2 - 3 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11).

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39, L'an deux mil vingt-quatre, le 3 du mois d'octobre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoins au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Franck GAILLARD, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise LASCOT, Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE.

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Roland CHANUDET : Henri FERNANDEZ

Florence DECOURTY : Nadine SENSE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Rachel SABATIER GIRAULT : Sabrina FORTUNATO

Marion WERNER : Claire LE BERRE

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA (Absente excusée)

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 septembre 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil. Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe

TRANSMIS LE 07/10/24
REÇU LE 07/10/24
AFFICHÉ LE
NOTIFIÉ LE
PUBLIÉ LE 08/10/24
EXÉCUTOIRE LE 08/10/24

2024/...



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°16 du CM en date du 03/10/2024-P1/3

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 OCTOBRE 2024 DÉLIBÉRATION n°16

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON – AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS (Lots n° 1 - 2 - 3 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11).

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-1, R. 2124-1 et suivants,

CONSIDÉRANT que l'école maternelle Epine Guyon répond à une mission d'accueil et d'enseignement des enfants de la commune de Franconville-la-Garenne et qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de réhabilitation, ainsi que la création d'un ALSH pour l'ensemble du groupe scolaire,

CONSIDÉRANT que le projet prévoit tout d'abord de réaliser une extension de l'école maternelle, tout en créant un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) au R+1, pour ensuite réaliser une réhabilitation des existants comprenant le réfectoire et le Système de Sécurité Incendie (SSI) de l'école élémentaire,

CONSIDÉRANT l'avis d'appel public à la concurrence publié au JOUE le 14/06/2024, au BOAMP le 14/06/2024 et sur le profil acheteur le 14/06/2024, dans le cadre d'un appel d'offres ouvert pour l'attribution d'un marché public de travaux de réhabilitation de l'école maternelle et de l'ALSH du groupe scolaire EPINE GUYON pour la ville de Franconville-la-Garenne (n°24BA27),

CONSIDÉRANT qu'un avis rectificatif a été publié au JOUE et au BOAMP le 27/06/2024 et sur le profil acheteur le 26/06/2024 afin de reporter la date de remise des offres,

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres proposant à la Commission d'Appel d'Offres de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement des offres pour chacun des lots,

CONSIDÉRANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 30 septembre 2024 attribuant les marchés aux sociétés BATI OUEST (Lot 1), CHAPELEC (Lot 2), FDS CORPUS (Lot 3), TK ELEVATOR (Lot 7), MEDINOX (Lot 8), ELECTROFLUID (Lot 9), ENTRA (Lot 10), LE JARDIN DES SENS (Lot 11),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés publics de travaux,



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°16 du CM en date du 03/10/2024-P2/3

APRES l'avis de la Commission d'appel d'offres en date du 30 septembre 2024, de la Commission Techniques du 17 septembre 2024 et de la Commission Ressources et développement en date du 19 septembre 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil municipal

Article 1^{ER} : **AUTORISE** Monsieur le maire à signer les marchés relatifs à des travaux de pour la réhabilitation de l'école maternelle et de l'ASLH Epine Guyon avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 - Amiante – Démolition – Gros œuvre : BATI OUEST sise 2 rue de la Pâture - 78420 CARRIERES-SUR-SEINE pour un montant global et forfaitaire de 2 309 956,45€ HT soit 2 771 947,74€ TTC.
- Lot 2 – Etanchéité – Couverture : CHAPELEC sise 5 avenue Philippe Lebon – 92390 VILLEUNEUVE-LA-GARENNE pour un montant global et forfaitaire de 717 963,56€ HT soit 861 556,27€ TTC.
- Lot 3 – Menuiserie extérieure – Serrurerie : FDS CORPUS sise 6 rue Denis Papin ZI des Arpents - 77680 ROISSY-EN-BRIE pour un montant global et forfaitaire de 569 508,27€ HT soit 683 409,92€ TTC.
- Lot 7 – Ascenseur : TK ELEVATOR sise rue de Champfleur ZI Saint Barthélémy - 49001 ANGERS pour un montant global et forfaitaire de 24 200€ HT soit 29 040€ TTC.
- Lot 8 - Equipement de cuisine : MEDINOX sise 44 rue Blaise Pascal - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS pour un montant global et forfaitaire de 204 114€ HT soit 244 936,80€ TTC.
- Lot 9 - Plomberie – CVC : ELECTROFLUID sise 665 rue Maison Blanche - 78630 ORGEVAL pour un montant global et forfaitaire de 1 661 840,74€ HT soit 1 994 208,88€ TTC.
- Lot 10 – Electricité : ENTRA sise 102 bis rue Danielle Casanova - 93300 AUBERVILLIERS pour un montant global et forfaitaire de 529 122,90€ HT soit 634 947,48€ TTC.
- Lot 11 - VRD – Aménagement extérieur : LE JARDIN DES SENS sise 9 chaussée Jules César Bât 3 - 95520 PONTOISE pour un montant global et forfaitaire de 533 948,50€ HT soit 640 738,20€ TTC.



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande Publique

Question n°16 du CM en date du 03/10/2024-P3/3

Article 2 : DIT que le délai global prévu pour l'exécution de l'ensemble des prestations est de 17 mois.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-la-Garenne
Conseiller régional d'Île-de-France



À l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Le 08/10/24



Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

D. Alain VERBURGHET

Acte à classer

DEL3102024Q16

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-10-07T15-58-02.00 (MI256014783)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20241003-DEL3102024Q16-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

COMMANDE PUBLIQUE - PROCÉDURE 24BA27 - TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE MATERNELLE ET DE L'ALSH ÉPINE GUYON - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS (Lots n. 1 - 2 - 3 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11).



Date de décision : 03/10/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. marchés sur appel d'offres
1.1.2.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 16 - CP 24BA27 Épine Guyon.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 07/10/24 à 15:58

Date 07/10/24 à 15:58

Date 07/10/24 à 16:04

Par SADEQ Fatiha

Par SADEQ Fatiha

